

# LE CONGRÈS DES POUVOIRS LOCAUX ET RÉGIONAUX

---

## Résolution 250 (2008)<sup>1</sup> L'intégration par le sport

Le Congrès

1. Souligne le fait que:

a. toute politique locale ou régionale utilisant le sport comme un moyen de promouvoir l'intégration doit également être consciente des limites de cette démarche;

b. sans l'apport des autres partenaires comme les écoles, les universités, les associations d'immigrés, les Eglises et les administrations communales et régionales, c'est-à-dire une société civile vivante et interactive, un seul pilier, même très attractif comme le sport, ne peut résoudre toutes les difficultés que rencontrent les nouveaux arrivants sur le chemin de l'intégration.

2. Invite sa Commission de la culture et de l'éducation à évaluer régulièrement le rôle et les responsabilités des pouvoirs locaux quant à la mise en œuvre des principes contenus dans la Recommandation 233 (2008).

3. Demande aux membres du Congrès de faire connaître les bonnes pratiques existantes dans le domaine de l'intégration par le sport dans leurs communes et leurs régions afin de les diffuser auprès de tous les membres du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe.

4. Souhaite que le réseau «des capitales européennes du sport» puisse servir de source d'inspiration à d'autres villes prêtes à s'engager dans la promotion du sport comme un moyen favorisant l'intégration.

5. Invite les communes et les villes membres du Congrès à soutenir toute politique visant à rendre le sport plus accessible au plus grand nombre, tout en garantissant la qualité des services mis à la disposition des citoyens, sans distinction d'âge, de sexe, de religion ou d'origine sociale des personnes.

---

1. Discussion et approbation par la Commission permanente de la Chambre des pouvoirs locaux le 13 mars 2008, et adoption par la Commission permanente du Congrès le 14 mars 2008 (voir document CPL(14)9RES, projet de résolution présenté par H. Zach (Autriche, L, PPE/DC), au nom de W. Schuster (Allemagne, L, PPE/DC), rapporteur).